

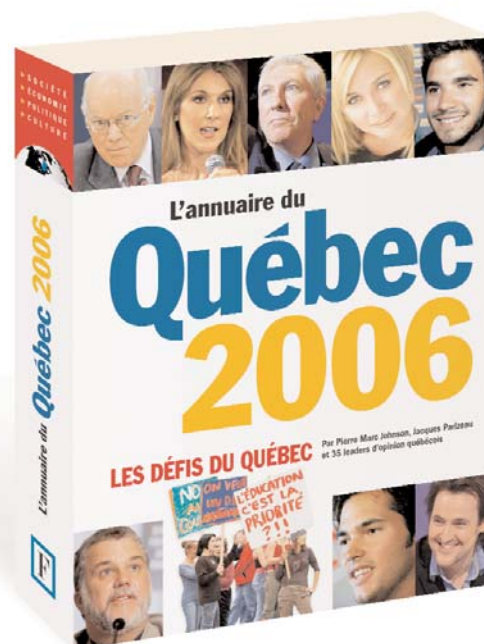
Les écoles juives privées dans la tourmente

PIERRE ANCTIL

Directeur de l'Institut d'études canadiennes. Université d'Ottawa



Ce document est un complément de
L'Annuaire du Québec 2006





INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

DES CITOYENS
DES IDÉES
DES PROJETS

UNE PUBLICATION DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

L'Institut du Nouveau Monde est un organisme indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées et à l'animation du débat public au Québec. Il veut inspirer l'émergence d'idées nouvelles et contribuer à la recherche de solutions novatrices aux problèmes du Québec contemporain. L'Institut du Nouveau Monde travaille dans une perspective de justice sociale, dans le respect des valeurs démocratiques, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'INM publie *L'Annuaire du Québec* aux Éditions Fides. Il organise des Rendez-vous stratégiques pour identifier les orientations du Québec de demain (le prochain portera sur la culture). Il compte dix cercles régionaux dans autant de régions du Québec. Il veut mettre à profit les nouvelles technologies de l'information, notamment un site Internet, pour favoriser la délibération publique et rejoindre les citoyens de toutes les régions du Québec. Il organise, chaque été, une école de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 30 ans.

209, rue Ste-Catherine Est
Bureau V-3110, C. P. 8888
succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
T 514.934.5999
F 514.934.6330
inm@inm.qc.ca
www.inm.qc.ca

PRIX CLAIRE-BONENFANT 2005,
remis par le gouvernement du Québec
pour les valeurs démocratiques et
l'éducation civique.



Les écoles juives privées dans la tourmente

Pierre Anctil

Directeur de l'Institut d'études canadiennes. Université d'Ottawa

Il y a plus d'un siècle que l'on débat à Montréal de la place des élèves de confession juive dans le système scolaire québécois. En fait, la question des écoles juives reste une des plus marquantes de l'historiographie québécoise et ceci à plus d'un titre.

La Confédération de 1867 avait mis en place au Québec, par le biais de l'article 93 de la constitution, un réseau scolaire confessionnel public où les représentants de deux grandes religions se voyaient confier des responsabilités directes de gestion de l'enseignement, soit le catholicisme et le protestantisme, à l'exclusion de toutes les autres. L'affaire ne se présentait pas trop mal à cette époque car le Canada ne comptait à la fin du XIX^e siècle qu'un nombre très réduit de citoyens ne partageant pas la tradition chrétienne.

Tout changea quand débuta vers 1900 la grande migration juive en provenance d'Europe de l'Est. En 1931, quand ce mouvement démographique commence à s'essouffler, Montréal compte environ 60 000 Juifs et le yiddish est devenu la troisième langue la plus parlée à Montréal après le français

et l'anglais. Les Juifs, dont les pères de la Confédération et les leaders religieux du temps n'avaient guère tenu compte dans leurs discussions constitutionnelles, se voyaient tout simplement exclus du réseau scolaire québécois du fait qu'ils ne pratiquaient aucune des deux religions dominantes du Canada.

Un jugement du Conseil privé de Londres confirma en 1928, à l'occasion de la cause Hirsch, que les adeptes du judaïsme ne possédaient aucun droit relativement aux commissions scolaires confessionnelles et publiques déjà en place depuis un demi-siècle à Montréal. La question resterait ouverte jusqu'aux années soixante.

Les élèves juifs ne pouvant attendre que les cours de justice portent un regard sur leur statut légal au regard de l'instruction publique, une loi provinciale datant de 1903 avait paré au plus pressé en déclarant que ceux-ci seraient considérés à des fins éducatives comme des protestants. En clair, cela signifiait que le clergé catholique, responsable du réseau scolaire de même nom et largement francophone, ne pouvait se résoudre pour des raisons doctrinales

à admettre des Juifs sur les bancs de leurs écoles. Ces derniers se dirigèrent donc en masse dès le tout début du XX^e siècle vers des maisons d'enseignement tenues par des anglophones protestants, avec les conséquences linguistiques et culturelles que l'on sait.

Dès 1910

Voyant de part et d'autre leur place sans cesse remise en question dans les écoles publiques confessionnelles, des activistes juifs fondèrent dès les années 1910 à Montréal un réseau d'institutions scolaires privées allant des plus séculières aux plus orthodoxes, dont certaines prirent selon les périodes une forte coloration sioniste, socialiste ou encore communiste. À la fin des années 1930, les Juifs formaient le quart de la clientèle des écoles protestantes montréalaises, où leurs parents ne pouvaient ni voter ni briguer des postes de direction. Au même moment, les maisons d'enseignement juives privées s'étaient tellement développées que près de la moitié de la population juive y inscrivait ses enfants. Ces tendances se maintiendraient jusqu'au début du XXI^e siècle, sinon iraient s'accroissant.

Il fallut attendre les grands bouleversements de structure mis en place par la Révolution tranquille pour que la question des étudiants juifs trouve un début de solution dans le monde scolaire québécois. Héritant d'un réseau catholique privé très performant, plutôt que de la démanteler, les premiers titulaires du ministère de l'Éducation créé en 1964 avaient préféré l'intégrer au système nouvellement mis en place. Des subventions importantes furent donc accordées dès cette période aux maisons d'enseignement privées que

l'Église animait sur une base confessionnelle depuis plusieurs siècles au Québec. Pour ne pas créer de nouveaux déséquilibres dans un milieu où les compartimentations confessionnelles continuaient d'exister, le gouvernement choisit d'offrir au cours des années 1960 un certain soutien financier aux écoles juives privées existantes, soit tout près d'une vingtaine en tout.

Des conditions

Un statut d'institution associée fut donc imaginé où 80 % des coûts d'opération étaient remboursés à la structure communautaire juive, et où les programmes d'enseignement séculiers se trouvaient assujettis aux critères du ministère de l'Éducation. Ce chiffre fut plus tard ramené à 60 %, ce qui correspond en gros à la proportion dont nous discutons toujours actuellement. Quelques années après la réforme scolaire de 1973 portant sur l'impôt scolaire, et à la suite en 1977 de l'élection pour la première fois des commissaires au suffrage universel dans l'Île de Montréal, les subventions aux écoles juives privées furent assujetties à l'obligation d'utiliser le français comme langue d'enseignement pendant quatorze heures par semaine.

D'autres changements fondamentaux de perspective attendaient encore le réseau scolaire public québécois, dont l'obligation à partir de 1977 pour les immigrants d'inscrire leurs enfants à l'école francophone, et l'amendement constitutionnel de 1998 créant au Québec des commissions scolaires non plus confessionnelles mais linguistiques. En 1990, le moratoire imposé quant à la reconnaissance de nouvelles écoles dites ethnoreligieuses privées, c'est-à-dire de foi ni catholique ni

protestante, était levé par le gouvernement de Robert Bourassa. À la faveur de cette libéralisation, des écoles arméniennes, grecques orthodoxes et musulmanes obtenaient les mêmes avantages financiers et le même statut que les institutions d'enseignement juives fondées dès le début du XX^e siècle par les immigrants est-européens.

De fait, à cette époque, l'entente conclue vingt ans plus tôt avec les écoles de la communauté juive fut tout simplement étendue sur les mêmes bases à de nouvelles confessions. Depuis, une forte immigration en provenance de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Inde a permis l'établissement au Québec de plusieurs dizaines de milliers de musulmans, de sikhs et d'adeptes de diverses autres religions non-chrétiennes, qui souhaitent ardemment voir les établissements d'enseignement privés qu'ils ont fondé reconnus par l'État.

Pendant que le monde de l'éducation traversait une tourmente sans précédent du fait de la déconfessionnalisation du secteur public et de l'arrivée dans les commissions scolaires francophones d'une importante clientèle allophone autrefois dirigée vers leurs équivalents protestants anglophones, les écoles juives privées montréalaises maintenaient le cap en attirant bon an mal an près de 6000 étudiants, pour la grande majorité nés au pays depuis plusieurs générations.

Financées par les parents, par la communauté juive et par le ministère de l'Éducation, les institutions scolaires juives comptent parmi les plus performantes et les mieux gérées au Québec, comme le révèlent régulièrement les classements annuels publiés dans les

médias. En soi, rien donc ne permettait de prévoir au début de 2005 que la question des écoles juives prendrait soudainement le devant de la scène, au point de devenir pour le public un des symboles les plus ancrés de la gestion erratique du gouvernement Charest.

Une controverse inattendue

De fait, et c'est là un des éléments les plus importants de cette affaire, ni les parents juifs concernés, ni les enseignants de ces différentes institutions, ni les différentes composantes de la structure communautaire juive, dont le Congrès juif canadien, ne furent mis au parfum des tractations qui avaient lieu entre certains leaders juifs et les autorités publiques. Tout indique plutôt que la proposition de financer à 100 % cinq écoles juives fut déposée au cours de l'automne 2004 par les hautes instances de la Fédération CJA, l'organisme central chargé de planifier et de coordonner une prestation de services aux quelque 93 000 Juifs montréalais, et ce dans des domaines aussi divers que la santé, les services sociaux, la philanthropie, la culture, l'éducation et les loisirs.

De la même manière, ni les militants du Parti libéral du Québec, ni les députés de cette formation politique à Québec, ni les membres du cabinet Charest, à l'exception peut-être du ministre de l'Éducation, ne furent associés de près à la décision finale d'offrir 100 % de financement à cinq écoles juives privées, assortie d'une associa-

Voyant leur place sans cesse remise en question dans les écoles publiques, des activistes juifs fondèrent dans les années 1910 un réseau d'écoles privées.

*Les écoles juives
privées
montréalaises
attirent bon an mal
an près de 6000
étudiants, pour la
grande majorité
nés au pays depuis
plusieurs
générations.*

tion avec une commission scolaire montréalaise. On en veut pour preuve l'information parue le 20 janvier 2005 à l'effet que la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, avait refusé le mois précédent d'avaliser sur le plan administratif le transfert des 10 millions de dollars nécessaires à la mise en place de la mesure, geste plus tard contourné de manière politique pendant une absence de la première

intéressée. Il en va de même pour les fonctionnaires et les instances consultatives du ministère de l'Éducation, dont le Comité sur les affaires religieuses qui avait déposé en mars 2003 auprès du ministre de l'époque un avis intitulé : *Rites et symboles religieux à l'école. Défis éducatifs de la diversité.*

La décision de financer à 100 % fut annoncée le 7 décembre 2004 par le ministre de l'Éducation Pierre Reid, à l'occasion de l'inauguration à l'école Talmud Torah d'une bibliothèque incendiée quelques mois auparavant. Elle ne fut relevée par aucun média, sans doute parce que peu de gens comprirent sur le coup la portée de la mesure, y compris les membres de l'Opposition officielle, et surtout parce qu'aucun communiqué de presse officiel ne fut émis à cette occasion.

L'affaire fut présentée pour la première fois au grand public par *Le Devoir* dans son édition du 13 janvier 2005. En page titre le quotidien montréalais annonçait ce jour-là qu'une subvention de 5 200 \$ serait bientôt accordée par le ministère de l'Éducation à chaque en-

fant inscrit dans certaines écoles juives, soit 100 % des coûts d'opération réguliers pour une institution de ce type. L'entente était assortie d'une association formelle avec les commissions scolaires Marguerite-Bourgeois et Lester B. Pearson, qui pouvaient conserver une petite fraction de la somme à titre de frais administratifs.

Un porte-parole du ministre Reid déclarait alors : « Ce n'est pas une entente basée sur des considérations religieuses [...] c'est une entente historique dans le but de favoriser les échanges culturels [...] et l'apprentissage interculturel chez les jeunes en milieu scolaire. » Le lendemain, 14 janvier 2005, *Le Devoir* enregistrait une série de réactions très senties à cette nouvelle, dont les commentaires favorables du Conseil musulman de Montréal, par la voix de son président l'imam Salam Elmenyawawi, de l'Association des parents catholiques et de la Fédération des établissements d'enseignement privé du Québec. Toutes ces organisations voyaient dans le financement des écoles juives un précédent ouvrant la porte à des accommodements ou à des concessions de l'État face à l'enseignement religieux et face au réseau scolaire privé. D'autres intervenants y allaient toutefois de propos cinglants et fort hostiles contre la mesure, dont la Coalition pour la déconfessionnalisation du système d'éducation, présidé par Louise Laurin, le Mouvement laïque du Québec animé par Daniel Baril ainsi que les grandes centrales syndicales du Québec dont la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Le 15 janvier 2005, Michel David, chroniqueur au *Devoir*, signait un

réquisitoire très serré contre la décision prise par le ministre Reid, intitulé : « La connerie ». Dénonçant le lien fait par le ministre entre l'incendie criminel à l'école Talmud Torah de Saint-Laurent, en avril 2004, et le financement à 100 %, David écrivait : « Loin de favoriser de meilleurs rapports entre la communauté juive et les autres composantes de la société québécoise, la décision de M. Reid risque au contraire de renforcer les préjugés dont cette communauté est l'objet ». Dans un autre ordre d'idée David soulevait : « Alors que le système public crie famine, comment justifier que l'État accorde un financement équivalent à des écoles privées financées par des enfants dont les parents ont les moyens de payer des droits de scolarité de 7 000 \$ par an. » Pour ce commentateur politique, aller de l'avant avec cette mesure risquait aussi d'attiser l'appétit d'autres communautés culturelles minoritaires laissées pour compte jusque-là.

Le 15 janvier, toujours dans *Le Devoir*, deux opinions contradictoires sur la question étaient présentées dans la page des lecteurs, soit celle favorable de Daniel Racine, directeur des services scolaires à l'école arménienne Sroup Hagop, et celle nettement plus critique d'Anne Laperrière, professeur de sociologie à l'UQAM. Le même jour, le financement à 100 % était dénoncé par la Fédération des commissions scolaires du Québec et par la présidente de la Fédération des comités de parents du Québec.

Au même moment, dans *La Presse* du 15 janvier, Gérard Bouchard, professeur à l'UQAC, faisait paraître un texte intitulé : « Une décision précipitée ». La charge était complétée le 17 janvier par une opinion d'André Pratte, éditorialiste à

La Presse, exigeant que le gouvernement se ressaisisse et abandonne la mesure avant que trop de dommage ne soit fait au milieu scolaire et dans le domaine des relations interculturelles.

Le débat ne prit toutefois une tournure catastrophique que le 18 janvier 2005, et de la manière la plus dommageable possible, c'est-à-dire quand le journal *La Presse* insinua qu'il fallait rattacher cette décision politique à une campagne de financement très réussie, menée en novembre 2004 auprès des électeurs de la communauté juive par le parti libéral du Québec. En somme, le gouvernement Charest agissait dans ce dossier en favorisant pour des raisons partisans une communauté réputée pour ses sympathies libérales.

Jusque-là la réaction à l'affaire n'avait touché que des commentateurs chevronnés ou des dirigeants d'organismes liés à l'éducation. Il n'avait fallu que cette allusion au favoritisme politique pour que la question se retrouve le 19 janvier, sous un jour négatif, à la une de tous les quotidiens montréalais et dans toutes les salles de nouvelles des médias électroniques. Aussitôt, en quelques heures, la mesure proposée se mérita une réprobation quasi universelle, non seulement en éditorial de *La Presse*, du *Devoir* et de la *Gazette*, mais aussi semble-t-il dans l'ensemble de l'opinion publique autant francophone qu'anglophone. Un sondage publié le 19 janvier par Léger Marketing révélait en effet que 89 % de la population québécoise refusait de laisser le ministre

Tout indique que la proposition de financer à 100 % cinq écoles juives fut déposée au cours de l'automne 2004 par les hautes instances de la Fédération CJA.

de l'Éducation mettre en application son projet de financement des écoles juives.

Pendant qu'un déluge de protestations s'abattait sur le gouvernement libéral, le 19 janvier en après-midi, craignant sans doute que des retombées encore plus néfastes pour sa propre carrière politique, le premier ministre reculait au cours d'une conférence de presse improvisée et enterrait définitivement la mesure.

Relations interculturelles ou déficit financier à combler ?

En soi, le financement à 100 % des écoles juives privées n'avait rien d'illégitime ou d'inacceptable dans les circonstances. Certaines écoles grecques primaires bénéficiaient déjà de cette mesure depuis plusieurs années, en association avec la commission scolaire de Montréal. N'eut été de la manière dont le gouvernement s'y est pris pour annoncer sa décision, et de la façon dont il comptait justifier la mesure, il y a fort à parier que le débat aurait été plus serein et plus réfléchi.

Dans un texte publié le 18 janvier dans *Le Devoir*, Sylvain Abitbol, le président de la Fédération CJA, faisait appel à l'importance de relations interculturelles harmonieuses entre jeunes issus de la communauté juive et ceux appartenant aux autres traditions culturelles et religieuses présentes au Québec. Il insistait ensuite pour affirmer que : « Le véritable enjeu de cette initiative est l'intégration. » Prenant la

parole presque au même moment, le premier ministre Charest et son ministre de l'Éducation évoquaient à leur tour la nécessité d'un rapprochement et d'une participation plus poussée des Juifs à la société québécoise : « L'objectif poursuivi, c'est l'intégration de tous les citoyens du Québec à la communauté québécoise. »

Or il n'est pas nécessaire d'être un grand clerc pour constater que les Juifs de Montréal se trouvent parfaitement à l'aise dans la vie économique et politique québécoise, et que les excellentes écoles privées fréquentées depuis longtemps par les jeunes de la communauté suffisent amplement à les préparer à leurs responsabilités de futurs citoyens. Plutôt, il aurait été plus juste de mentionner que ces institutions, pour performantes qu'elles soient sur le plan intellectuel et scolaire, souffrent d'un déficit annuel d'opération de plus de deux millions de dollars, que la Fédération CJA cherche à combler depuis longtemps par un moyen ou par un autre, dont le recours à une aide gouvernementale accrue.

Surtout, le gouvernement libéral se fit un tort immense en promettant une aide monétaire accrue à une seule communauté parmi les quatre qui bénéficiaient déjà de subventions scolaires à titre de minorités ethnoreligieuses. Dans un contexte démocratique et empreint d'un esprit de libéralisme civique, favoriser un groupe identitaire au sein de la population plutôt qu'un autre revêtait un caractère odieux et arbitraire, à moins de prouver que des formes de discrimination clairement établies ne viennent d'une manière ou d'une autre entraver la marche de ses membres vers l'équité.

En soi, le financement à 100 % des écoles juives privées n'avait rien d'illégitime. Certaines écoles grecques primaires bénéficiaient déjà de cette mesure.

Or rien dans l'argumentation du ministre Reid ne suggérait que les Juifs souffrent présentement d'entraves ou d'injustices criantes au sein de la société montréalaise ou québécoise, justifiant notamment des privilèges particuliers au niveau scolaire. Les leaders communautaires juifs qui s'exprimèrent en public dans ce contexte ne firent pas non plus allusion à des enjeux de défavorisation criants, sauf pour mentionner l'incendie criminel à l'école Talmud Torah dont on savait à cette époque qu'il avait été allumé par un individu isolé.

Certes des préjugés et des formes d'ignorance persistent toujours à l'encontre des Juifs au sein de la population francophone, mais qui ne sont pas une menace immédiate et insistante pour les premiers intéressés. Tant qu'à y être, le ministre Reid aurait sans doute été mieux inspiré de promettre des mesures égales à l'endroit de toutes les minorités religieuses ou de toutes les écoles confessionnelles privées. Le tollé soulevé contre de tels avantages financiers aurait sans doute été tout aussi assourdissant, mais au moins il aurait permis d'éviter d'isoler une communauté qui a dû affronter seule dans les circonstances l'opprobre des médias et de l'opinion publique. En fin de compte, l'affaire du financement à 100 % n'aura servi qu'à jeter les Juifs montréalais en pâture à l'opinion, confortant ainsi certains secteurs de la population québécoise dans leurs stéréotypes négatifs des minorités.

Mauvaise évaluation des risques

L'hécatombe qui a suivi le dévoilement par les médias de la mesure Reid montre bien que le gouvernement n'avait

pas su évaluer les risques inhérents à un enjeu aussi sensible au sein de la société québécoise. Jamais autant de commentateurs et de porte-parole ne seraient montés aux barricades pour une affaire ne concernant strictement que le milieu scolaire, et jamais la déroute du gouvernement n'aurait été aussi complète s'agissant d'une question plutôt technique ou purement administrative. En fait le financement à 100 % des écoles juives s'en prenait de front à rien de moins que la question de la laïcité au sein de la société québécoise, débat dont on sait qu'il est loin d'être résolu et qui soulève des passions liées à la place des femmes dans les grandes traditions religieuses, à la légalité tribunaux islamiques et au rôle de l'État dans la gestion de l'espace public.

En prenant une pareille décision en décembre 2004, le premier ministre Charest donnait entre autre l'impression de vouloir réduire la neutralité récemment acquise du réseau scolaire public face aux croyances religieuses de toutes sortes. Il ouvrait également la voie à des subventions accrues pour les institutions d'enseignement privées de tout acabit, et ce, à un moment où les écoles publiques encaissaient des reculs budgétaires notables. Surtout, il remettait en question l'équilibre difficilement acquis depuis la Révolution tranquille dans le domaine du financement des écoles confessionnelles privées et des écoles ethniques.

De toute évidence, toucher impunément à autant de questions névralgiques, dont l'histoire québécoise récente montre qu'elles ont en général été résolues au prix de beaucoup de difficultés et au milieu de débats déchirants, ne pouvait mener qu'à un fiasco de pre-

L'hécatombe qui a suivi montre que le gouvernement n'avait pas su évaluer les risques inhérents à un enjeu aussi sensible au sein de la société québécoise.

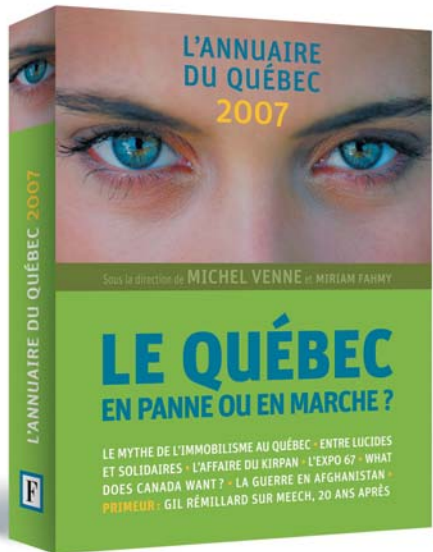
mier ordre. Rarement la retraite d'un gouvernement québécois fut aussi brutale sur une question d'intérêt public et aussi précipitée. Visiblement, ni le premier ministre ni le ministre Reid n'étaient préparés à devoir affronter la colère quasi unanime des citoyens sur une décision en apparence aussi sectorielle.

Nul ne peut prédire aujourd'hui quelles seront les retombées à long terme de cette affaire. À la lumière de ce qui s'est passé en janvier 2005, il est toutefois possible d'affirmer sans trop se tromper que le débat autour des écoles juives, auquel nous venons d'assister, risque de rester dans la mémoire collective pendant plusieurs années encore, sinon pendant des décennies. Il y a fort à parier en effet que le financement à 100 % refera surface chaque fois qu'il s'agira de délimiter la responsabilité de l'État face aux croyances religieuses et face à leur enseignement dans le milieu scolaire.

Pour la communauté juive il y a là un contexte nouveau qui pourrait s'avérer

rien de moins que catastrophique. L'opinion publique québécoise a été si braquée contre toute intervention gouvernementale accrue dans les institutions d'enseignement juives, que des voix rendues encore plus insistantes par les derniers événements s'élèveront pour réclamer l'abolition pure et simple de telles pratiques budgétaires de la part de l'État. Les écoles privées aussi seront touchées par une telle vindicte, même celles qui se réclament entièrement laïques. Il en va de même de toute forme apparente de fragmentation communautaire ou identitaire que des immigrants récents voudront promouvoir sur la place publique afin de faciliter leur intégration à la majorité.

Quoi qu'il en soit des écoles juives en particulier, le tempête de janvier 2005 montre que le débat sur la question religieuse ne fait que s'engager au Québec et qu'il est promis à un bel avenir, comme dans toutes les sociétés occidentales d'ailleurs. Assurément il ne sera plus possible dorénavant dans ce dossier d'agir de manière irréfléchie et désinvolte, ou de faire avancer les intérêts d'une seule communauté au détriment de toutes les autres.



Tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui

Sous la direction de
Michel Venne
et **Miriam Fahmy**

LES TEXTES INÉDITS DE PLUS DE 75 AUTEURS DONT

Claude Béland
Éric Bédard
Laurence Bhérer
Laurent Bouvet
Lyse Brunet
André Burelle
Éric Desrosiers
Pierre Drouilly
Pierre Fortin
Roger Gibbins
Lucie Lamarche
Laurent Laplante
Marcel Martel
Pierre Martin
Richard Nadeau
Joëlle Noreau
Gil Rémillard
Guy Rocher
Jean-Philippe Warren

LES PHOTOS DE
Jacques Nadeau

LE QUÉBEC, EN PANNE OU EN MARCHÉ ?

Un grand dossier sur le mythe de l'immobilisme au Québec dirigé par le directeur de l'Institut du Nouveau Monde et journaliste, Michel Venne. Le dossier propose entre autres des analyses de Pierre Fortin et Claude Béland ainsi que des entrevues avec Alban D'Amours (Desjardins), Pierre Shedleur (SGF) et Yvon Bolduc (Fonds de Solidarité FTQ).

UN INSTANTANÉ DU QUÉBEC EN MUTATION

- Tous les chiffres sur le Québec : démographie, emploi, santé, culture, économie
- Une chronologie des grands événements de l'année 2006
- Un portrait des régions du Québec
- Les lois adoptées à l'Assemblée nationale
- Les principales dates de l'Histoire du Québec
- Un panorama de la recherche sociale au Québec
- Le Canada de Stephen Harper

NOUVEAU : LE MONDE VU D'ICI

Notamment : la guerre en Afghanistan, le conservatisme aux États-Unis, la nouvelle Amérique latine, la gauche française.

En librairie : 29,95 \$

Aussi disponible en-ligne : www.inm.qc.ca

Une publication de
l'Institut du Nouveau Monde

En collaboration avec *Le Devoir*



INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE



F I D E S